

crédit. Une procédure a été mise au point : il a été convenu que les autorités locales (village et hameau) présenteraient les premiers groupes de bénéficiaires, mais que ces groupes présenteraient les emprunteurs suivants. Cependant le comité populaire (l'organisation administrative) pouvait accepter ou refuser les demandes de crédit. Là où les autorités n'acceptaient pas cette répartition des rôles, le projet refusait d'intervenir.

Étienne Colliot

Agro-économiste, Coordinateur du projet recherche développement Isa/Fos/DTM.

Une croissance lente gage d'efficacité

Au nord du delta du Mékong, près de la frontière cambodgienne, la plaine des Joncs est l'un des derniers fronts pionniers au sud du Vietnam. Le volet de crédit rural fut initié conjointement à un volet de recherche sur la riziculture de défriche sur sols sulfatés acides qui caractérisent la région.

Après trois ans d'activité, une douzaine d'agents de crédits gèrent 3 500 prêts dans 32 caisses villageoises réparties sur quatre districts. Chaque agent gère 300 à 400 crédits en cours, soit 3 à 4 caisses. Une croissance lente des bénéficiaires, un temps de latence suffisant avant l'obtention du premier crédit, permettent d'entretenir la pression sociale d'autant que, le marché financier rural n'étant pas saturé, chacun est en attente de crédit. Par contre, la faiblesse de la structuration sociale dans ce front pionnier permet plus facilement les solutions de « fuite » vers le lieu d'origine pour les personnes en situation d'échec. Néanmoins, le taux de remboursement avoisine les 100 %.

E. C.

Les banques des pauvres à la recherche d'un statut

Quel statut juridique peut adopter une ONG qui distribue des crédits et aspire à fonctionner comme une banque ? Inspiré de la Grameen Bank, le Projet de promotion du petit crédit rural (PPPCR) du Burkina Faso étudie la question.

Simple association créée en 1988 (1) pour distribuer du crédit sous une forme solidaire grâce à une subvention de la Caisse française de développement (CFD), le Projet du petit crédit rural (PPPCR) du Burkina Faso veut se transformer en une « entreprise autonome dirigée par des nationaux » pour « offrir de manière durable des services financiers aux populations rurales et urbaines n'ayant pas accès au système bancaire classique ».

Dès le départ, la question de son futur statut était posée en pointillé mais ne pouvait être examinée tant que l'équilibre financier n'était pas en vue, c'est-à-dire, tant que les activités de crédit ne dégagèrent pas des revenus suffisants pour couvrir les charges. Après un échec auprès d'une clientèle d'hommes, le projet a trouvé sa vitesse de croisière auprès des femmes. En 1988, les premières caisses – des « unités » – couvraient à peine 10 % de leurs frais. Aujourd'hui, les plus anciennes sont parvenues à l'équilibre grâce à un doublement, voire un triplement, de la productivité des

agents de pair avec le gonflement du portefeuille des prêts. En 1992, chaque agent gérait 400 clients et octroyait 6 millions de FCFA de crédits ; en 1996, il s'occupe de 800 à 1 000 clients, voire 1 200 et même 1 700 et il octroie pour 30 millions de FCFA de crédits. Au total, 52 agents répartis dans quatre provinces gèrent 32 000 clients et ont distribué, en 1996, 1,1 milliard de FCFA, soit 10 millions de FF ou 2 millions de USD. Le risque existe cependant que cet accroissement de la productivité nuise à la qualité des remboursements qui frisent, à l'heure actuelle, les 100 %.

C'est sur cette toile de fond encourageante que cette ONG recherche le statut qui lui fournira son indépendance juridique. Celui de la coopérative a été envisagé avant d'être abandonné car les femmes « craignaient de perdre leur autonomie dans un système mutualiste qui risquait d'être récupéré par les hommes », expliquent d'une même voix Raoul Sanon, le directeur burkinabé du PPPCR et Jacques Marzin, chercheur français du



Cirad, responsable du réseau du projet.

L'ombre de la Caisse nationale du crédit agricole du Burkina (CNCA) s'est profilée un moment sur le projet : après tout, les fonds en provenance de la CFD ne transitent-ils par ses caisses avant d'atterrir dans celles du PPPCR via Sahel action (1) ? Et la Banque agricole du pays ne souhaitait-elle pas conquérir une nouvelle clientèle dans les campagnes ? Jamais explicitement envisagée, cette hypothèse n'a pas eu à être rejetée. Mais l'hypothèse d'une société par action dans laquelle la Caisse nationale du crédit agricole serait actionnaire de référence est sérieusement étudiée. Cette formule permettrait d'intégrer le PPPCR au système bancaire mais aurait l'inconvénient de générer des coûts supplémentaires dus à l'application de la loi (ratios prudentiels, système d'information, application d'une convention collective). Elle imposerait peut être un « recentrage sur les zones et les produits les plus rentables ou les plus sécurisants » qui éloignerait le projet de son objectif prioritaire. Voilà pourquoi on réfléchit à une solution complémentaire en s'inspirant de l'exemple de Bancosol, banque bolivienne de type solidaire formée d'un établissement financier avec ses exigences de rentabilité et d'une ONG autorisée à perdre de l'argent le temps de parvenir à l'équilibre. La forme juridique à apporter à ce statut burkinabé capable de résoudre la quadrature du cercle est complexe. C'est la raison pour laquelle le PPPCR a lancé un appel d'offre pour une expertise juridique.

Mais la question du statut ne peut ignorer la montée de la concurrence d'organismes de micro-crédits, outil de développement très en vogue actuellement. Une concurrence de non-professionnels susceptible d'encourager les mauvais payeurs et de disperser la clientèle, deux phénomènes qui ne font pas bon ménage avec la rentabilité et la durabilité d'une banque.

Nicolas Bocca



Laurence Porges, Orstom

Les femmes forment l'essentiel de la clientèle PPPCR

L'équilibre financier par la croissance

Comme toute activité commerciale, c'est la différence entre le prix d'achat en gros et le prix de vente au détail qui rémunère l'activité de l'intermédiaire. Le PPPCR ne procède pas autrement en achetant de l'argent à la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) du Burkina au prix de 9 % par an et en le cédant à ses clients à un taux variant entre 20 et 22 % par an. Cette activité est d'autant plus rémunératrice que le nombre de clients est élevé même si les petits prêts coûtent plus cher que les gros, dans la mesure où les taux d'intérêt élevés permettent de dégager un bénéfice même léger pour chaque opération.

Grâce à l'augmentation de la productivité de ses agents, le PPPCR parvient aujourd'hui à couvrir 59 % de ses frais de fonctionnement. Ce chiffre est une moyenne entre les « unités » qui ont déjà une clientèle suffisante pour équilibrer les comptes et celles plus récentes qui ne peuvent encore y parvenir. D'où la nécessité de trouver une subvention pour financer cette croissance (16 antennes régionales sont prévues contre 4 en fonctionnement et 2 qui viennent d'être lancées).

Toutefois, cet équilibre financier n'est pas envisageable en 2000, contrairement à ce qu'il est affirmé dans le rapport 1996 de la Caisse française de développement, bailleur de fonds du projet, qui consacre deux pages au PPPCR. Le rapport d'évaluation du projet prévoit en effet que le déficit d'exploitation ne va pas décroître mais augmenter dans les quatre prochaines années (de 173 millions de FCFA à 221 millions) puisqu'il faut « digérer » les pertes des nouvelles unités en attendant qu'elles deviennent rentables. C'est à ce titre que la CFD doit verser 800 millions de FCFA de 1997 à 2000 sur un total de 2,1 milliards de FCFA de subventions. L'équilibre global pourrait être atteint en 2005.

1. Deux organismes sont à l'origine du projet, le Centre international de recherche agronomique (Cirad) et Sahel action, ONG burkinabée.